

Plafonds de ressources (revenu fiscal de référence) à compter du 1^{er} janvier 2024

(source : Arrêté du 18 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 29 juillet 1987 relatif aux plafonds de ressources des bénéficiaires de la législation sur les habitations à loyer modéré et des nouvelles aides de l'Etat en secteur locatif)

Catégorie de ménages	PLAI	PLUS	PLS ⁽³⁾
1 personne seule	12452 €	22642 €	29435 €
2 personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages⁽¹⁾ ou 1 personne seule en situation de handicap	18143 €	30238 €	39309 €
3 personnes ou 1 personne seule avec 1 personne à charge <u>ou</u> jeune ménage sans personne à charge ⁽¹⁾ ou 2 personnes dont au moins une en situation d'handicap	21818 €	36362 €	47271 €
4 personnes ou 1 personne seule avec 2 personnes à charge ou 3 personnes dont au moins une est en situation d'handicap	24276 €	43899 €	57069 €
5 personnes ou 1 personne seule avec 3 personnes à charge ou 4 personnes dont au moins une est en situation d'handicap	28404 €	51641 €	67133 €
6 personnes ou 1 personne seule avec 4 personnes à charge ou 5 personnes dont au moins une est en situation d'handicap	32010 €	58200 €	75660 €
Par personne supplémentaire	+ 3569 €	+ 6492€	+ 8440 €

(1) Couple (marié, pacsé ou vivant en concubinage) dont la somme des âges révolus est au plus égale à 55 ans

(2) Plafonds PLUS + 30%

(3) **Personne en situation de handicap** = taux d'incapacité d'au moins 80% - titulaire de la carte « mobilité inclusion » avec mention « invalidité »